Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-2026_69-DE

Ville de Saint-Apollinaire

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Délibération n°2026-69
Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de competences des communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Convocation envoyée le 22 septembre 2026

Président: Monsieur Frédéric GOULIER
Secrétaire de séance: Madame Léonie CHANUT
Nombre de membres du Conseil municipal: 29 Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 27 Nombre de procurations: 2

Membres présents :

Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Françoise CAMILLERI	Madame Alberta AWAD
Madame Annie LOCATELLI	Monsieur Frédéric FRACCHIOLA	Madame Aurélia MERLE
Monsieur Gérard FOUCARD	Monsieur Fabrice ROUSSEL	Madame Sophie ALFIER
Madame Patricia RABELKA M'BENGUE	Madame Muriel LAFONT	Monsieur Nicolas TISSOT
Monsieur Cédric TEJONA	Monsieur Christophe BARBEY	Monsieur Julien ROYER
Madame Céline RABUT	Monsieur Xavier KLEINHANS	Madame Léonie CHANUT
Monsieur Fabien MAITRE	Madame Adeline LAGRANGE	Monsieur Roméo FACELLO
Madame Laurence AUCLIN	Madame Mélanie COUSIN	
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Florian SEBELON	
Monsieur Jean-Robert BAUQUIS	Monsieur Laurent THEOU	

Membres excusés ou absents :

Madame Florence GRAPIN pouvoir à Madame Annie LOCATELLI
Madame Fatiha HADJADJ pouvoir à Madame Alberta AWAD

Objet : Convention de partenariat avec l'association le Clos des Epleumiens

Vu le code général des collectivité territoriales (CGCT).

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec l'association « Le Clos des Epleumiens », qui a pour objectif de promouvoir la vigne communale et le vin du Clos Epleumien à travers différentes manifestations organisées tout au long de l'année.

Pour permettre à l'association de mener ses activités, la Ville de Saint-Apollinaire met notamment à sa disposition des salles municipales, lui attribue une dotation annuelle de bouteilles de Clos Epleumien ainsi qu'une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant est fixé par le Conseil municipal.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2026 et est renouvelable par tacite reconduction, dans la limite d'une durée totale de trois ans.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-2026_69-DE

Le Conseil
Après en avoir délibéré, MANDATE :

- Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat avec l'association « Le Clos des Epleumiens ». La convention est annexée à la présente délibération.

VOTE : Pour : 29 (dont 2 procurations) Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Fait à Saint-Apollinaire le : 09 OCT. 2026

Le Maire,
Frédéric GOULIER

La secrétaire,
Léonie CHANUT